

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
22 juin 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 37

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 1ER A**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Nul n'a »

les mots :

« Il n'existe pas ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En écrivant « nul n'a de droit à l'enfant », on pourrait comprendre qu'il y aurait un droit à l'enfant mais que personne ne pourrait à ce jour se l'approprier. Il faut donc mieux préciser la rédaction.